

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE



**DECLARATION DU BURKINA FASO
A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA GAMBIE
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL (E.P.U)**

GENEVE, LE 28 OCTOBRE 2014

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de Gambie et voudrait lui adresser ses félicitations pour la présentation de son rapport.

Depuis son premier examen périodique, la Gambie a consenti des efforts pour mettre en œuvre les recommandations qu'elle avait acceptées.

Ma délégation note que la Gambie a réalisé l'OMD sur la scolarisation gratuite au primaire, y compris la parité en matière d'accès à ce niveau d'études. De même, des progrès ont été faits dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste, avec l'adoption de lois relatives à la violence familiale ainsi qu'aux infractions à caractère sexuel. Nous félicitons la Gambie pour l'adoption et la mise en œuvre de la Politique nationale d'égalité des sexes et de promotion de la femme, et pour la création du centre de réadaptation pour les victimes de violences sexistes. Nous espérons que cette mise en œuvre, qui s'appuie sur un plan d'actions et une stratégie de communication permettra d'obtenir des résultats probants.

Malgré les progrès enregistrés par la Gambie dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la protection des enfants contre le tourisme sexuel et la maltraitance, de la justice, en particulier pour les mineurs, des conditions de détention, du respect des droits civils et politiques et de la lutte contre la pauvreté, ma délégation estime que l'intensification des efforts dans ces différents domaines devrait se poursuivre, dans l'objectif d'atteindre les standards internationaux requis.

Le Burkina Faso est convaincu que les mutilations génitales féminines sont une violation grave des droits humains des filles et des femmes. Par conséquent, ma délégation accueille avec satisfaction l'adoption du plan d'action national visant à accélérer l'abandon des MGF, et particulièrement les efforts en vue de l'autonomisation des ex praticiennes. Elle invite la Gambie à poursuivre les dits efforts, pour parvenir à l'élimination totale des MGF.

Ma délégation voudrait adresser deux recommandations à la Gambie :

1. œuvrer à la mise en place effective de l'institution nationale de droits de l'homme, au regard de son importance avérée pour la promotion et la protection des droits de l'homme ;
2. prendre toutes les mesures nécessaires en vue de combler le retard accusé dans la présentation des rapports aux organes conventionnels, afin de mieux saisir ses obligations découlant du droit international des droits de l'homme.

Pour terminer, ma délégation appelle la communauté internationale à apporter un soutien adéquat à la Gambie, pour une amélioration significative de la situation des droits de l'homme sur son territoire.

Je vous remercie.

